



Anael Finance WS MS_Recalcul des Balances

Version V4R6

Documentation Utilisateurs

Copyright © 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance WS V4R6

Date de publication : 8 août 2022

Code du document : code_document (facultatif)

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Organisation.....	5
Documents liés	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Paramétrages.....	7
Groupes de sociétés.....	7
Chapitre 2 Recalcul des balances en multi-sociétés.....	10
Principe général.....	10
Recalcul des balances.....	12
Critères de sélection.....	13
Affichage du groupe	20
Traitements.....	22
Tout recalculer.....	22
Recalcul des mouvements centralisateurs.....	23
Recalcul de la comptabilité générale	23
Recalcul de la comptabilité auxiliaire	23
Recalcul sur « Tiers Payeurs seulement ».....	24
Recalcul de la comptabilité analytique	24
Recalcul par code flux	25
Chapitre 3 Listes de contrôle	26
Rappel des critères dans le mail	26
Listes de contrôle.....	27

À propos de ce manuel

Ce document présente les fonctionnalités du « **Recalcul des balances en Multi Société** » dans ANAEL FINANCE WS V4R6.

En effet, certains groupes disposant de très nombreuses sociétés sur leur environnement souhaitent pouvoir lancer le recalcul des balances en multi-sociétés, c'est-à-dire sur **un groupe de sociétés qui doit être composé exclusivement de sociétés**.

Les arguments correspondant à des société/établissement ou société/périmètre ne sont pas autorisés dans le détail du groupe de sociétés dans la mesure le recalcul des balances ne peut pas être lancé par établissement ou par périmètre.

Le recalcul des balances en multi-sociétés est lancé en une seule fois, et en soumission afin de libérer la session en cours. Il est exécuté en mode détaillé, c'est-à-dire pour chaque société composant le groupe de sociétés.

Public concerné

Comptables et Utilisateurs d'ANAEL FINANCE WS

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page 6.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	25.06.2021	Claudie ENEZ	V4R6 : Création du document

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Paramétrages

Groupes de sociétés

Menu Paramétrer / Groupes de sociétés

Chaque groupe de sociétés est composé d'une table « entête », et d'une table « détail », et de l'autorisation de mettre à jour le détail du groupe lors de l'exécution des traitements.

La table « Entête » se présente comme suit :

	Groupe	Libellé long	Libellé court	Modifiable
14	CE11	S009	S009	2
15	CE12	CLCS	CLCS	2
16	CE13	S009 P18	S009 P18	2
17	CE20	S009 + CEZ99 (décalé)	S009 + CEZ99 (décalé)	2
18	CE25	CEZ01 et CEZ02	CEZ01 et CEZ02	2
19	CE30	CLCS P18 + CEZ99 (décalé)	CLCS P18+ CEZ99 D	1
20	CE40	CLCS 01+04 & S009	CLCS 01+04 & S009	1
21	CE50	GROUPE CEZ50	GROUPE CEZ50	1
22	CE55	CEZ01 CEZ50 S009	CEZ01 CEZ50 S009	1
23	CE56	CEZ01 et S009 etab 0008	CEZ01 et S009 - 0008	1
24	CE60	CLCS et S009	CLCS et S009	0
25	CE70	CLCS et CEZ01	CLCS et CEZ01	1
26	CE80	CEZ01 + S009 sans etab	CEZ01 + S009 sans ét	2
27	CE95	CEZ01 CEZ50	CEZ01 CEZ50	1
28	CE97	CEZ01 CEZ50 CLCS	CEZ01 CEZ50 CLCS	1
29	CE99	CLCS 0001/0008 et S009 00	Clcs+S009 001/008	1
30	CECL	CEZ01 + CLCS	CEZ01 + CLCS	2
31	CEZ	CLCS + S009 (avec etab)	CLCS + S009 etab	1
32	CEZ0	CEZ01 seule	CEZ01 seule	1
33	CEZ2	CLCS+S009+CME etab	CLCS+S009+CME etab	1
34	CEZ3	CLCS + S009 (société)	CLCS + S009 (STE)	1
35	CEZ5	CEZ01 et CEZ50	CEZ01 et CEZ50	2
36	CEZ6	S009 P18 / société	S009 P18 / STE	2
37	CEZ7	CLCS(sans perim) + BANCE	CLCS(sans perim) + B	2
38	CEZ8	CLCS + CEZ99 (décalé)	CLCS + CEZ99 (décalé)	1

Groupes de sociétés

Groupe: CE55

Libellé long: CEZ01 CEZ50 S009

Libellé court: CEZ01 CEZ50 S009

Modifiable: Mise à jour auto du détail

FPGRSOCIET 63 Enregistrement(s) 63 Enregistrement(s) affiché(s)

Anael Finance 4.6.0.0 LSDEMOV4R6.dbo on NLBAVV\APC2 (SQL_Server) CEZ@LSDEMOV4R6 INFOR\cenez FRANCAIS CEZ INFOR CEZ50 (CEZ50) Agence de bastille (0008)

Les groupes de sociétés sont paramétrés par environnement et peuvent être constitués de :

- société
- société et établissement
- société et périmètre

Il est **possible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, des sociétés différentes avec ou sans établissement, avec ou sans périmètre :

- Société « S001 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S002 » / Etab 0004
- Société « S003 » / Etab 0008
- Société « S003 » / Etab 0005

Il est **possible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, une même société avec des établissements et des périmètres différents

- Société « S001 » / Etablissement 0008,
- Société « S001 » / Périmètre P17 composé de Etab 0001 et Etab 0007.

Il est **impossible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, un code société avec étab et périmètre à blanc, avec ce même code société avec un établissement ou un périmètre.

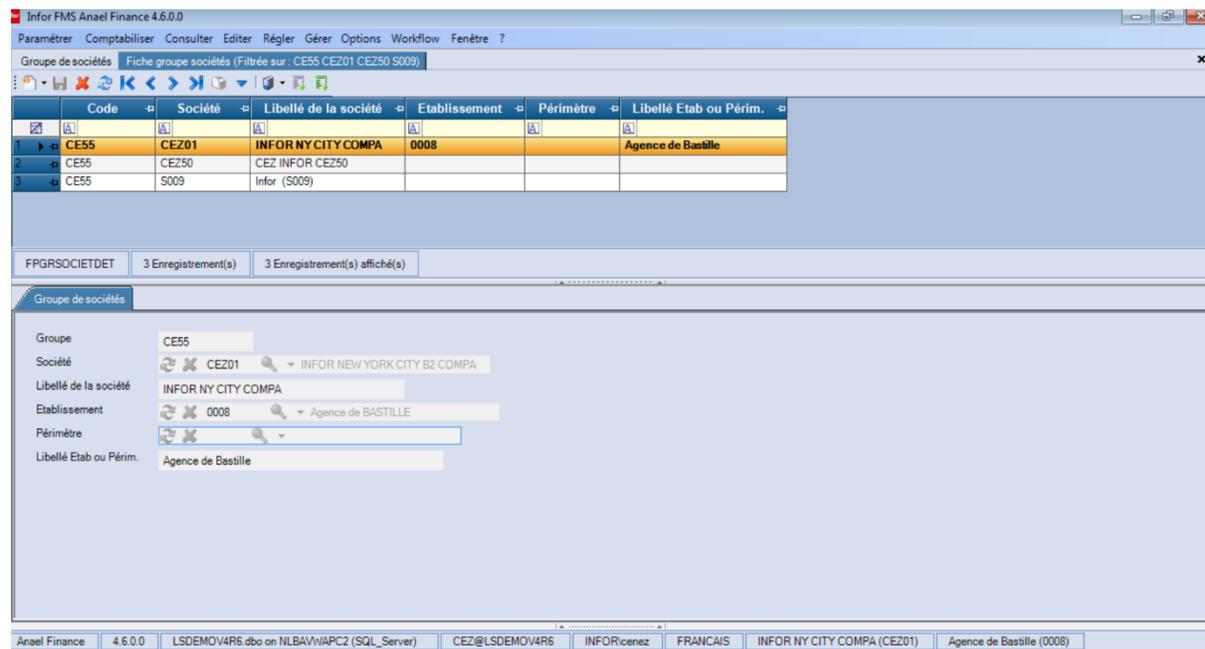
- Société « S001 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S001 » / Etab 0008
- Société « S002 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S002 » / P16 composé de Etab 0001 et Etab 0006.

Au niveau de l'entête du groupe, Il est possible de définir si le groupe de sociétés est modifiable par l'utilisateur lors du lancement du recalcul des balances en multi-sociétés.

Les différents critères possibles sont les suivants :

- Détail non modifiable
- Mise à jour automatique du détail
- Détail modifiable

La table « Détail » du groupe de société se présente comme suit :



	Code	Société	Libellé de la société	Etablissement	Périmètre	Libellé Etab ou Périm.
1	CE55	CEZ01	INFOR NY CITY COMPA	0008		Agence de Bastille
2	CE55	CEZ50	CEZ INFOR CEZ50			
3	CE55	S009	Infor (S009)			

FPGRSOCIETDET 3 Enregistrement(s) 3 Enregistrement(s) affiché(s)

Groupe de sociétés

Groupe: CE55

Société: CEZ01 - INFOR NEW YORK CITY B2 COMPA

Libellé de la société: INFOR NY CITY COMPA

Etablissement: 0008 - Agence de BASTILLE

Périmètre:

Libellé Etab ou Périm.: Agence de Bastille

Anael Finance 4.6.0.0 LSDEMOV4R6.dbo on NLBAV\IAPC2 (SQL_Server) CEZ@LSDEMOV4R6 INFOR\icenez FRANCAIS INFOR NY CITY COMPA (CEZ01) Agence de Bastille (0008)

Chapitre 2 Recalcul des balances en multi-sociétés

Principe général

L'alimentation des cumuls sur les comptes généraux et les comptes de tiers se fait automatiquement par la validation du brouillard.

Parfois, suite à une reprise ou à un incident ponctuel, le recalcul des balances doit être relancé manuellement afin de mettre à jour les cumuls sur les comptes généraux et/ou les comptes de tiers dans la base de données.

Important :

Lorsque le recalcul des cumuls est lancé manuellement sur une période ouverte, il est vivement conseillé d'arrêter la validation du brouillard afin d'éviter de générer des anomalies lors du traitement de recalcul des cumuls.

Le détail des écritures comptables est comptabilisé dans les tables suivantes (exploitées dans les éditions et consultations détaillées) :

- FMJOR (toutes les lignes de la pièce, comptables et extracomptables)
- FMHISTORGENE (lignes de comptabilité générale, comptables et extracomptables)
- FMHISTORAUXI (lignes de comptabilité auxiliaire, comptables et extracomptables)
- FMCANA200 et FMCANA201 (lignes de comptabilité analytique, comptables et extracomptables)

Les montants des écritures comptables sont ensuite cumulés dans les tables « Cumuls » en respectant la clé primaire de la table. Ces données sont exploitées dans les éditions et consultations de balances :

- **FMCUMUL** : Cumuls comptables (Type C) pour :
 - Comptes généraux (Code G),
 - Tiers facturés (Code T),
 - Tiers payeurs (P) (si la zone « Analyse client par tiers payeur » est cochée dans la fiche société)

- **FMCUMULEXTRA** : Cumuls extracomptables (Type E) pour :
 - Comptes généraux (Code G),
 - Tiers facturés (Code T).

Les cumuls extracomptables ne sont pas alimentés sur les tiers payeurs (Code P) dans FMCUMULEXTRA.

- **FMCUMA210** : Cumuls comptables (Type C) pour :
 - Les imputations analytiques individuelles
 - Les croisements analytiques
- **FMCUMA310** : Cumuls extracomptables (Type E) pour :
 - Les imputations analytiques individuelles
 - Les croisements analytiques
- **FMCUMFLUX** : Cumuls des flux comptables (Type C) pour :
 - Comptes généraux (Code G),
 - Tiers facturés (Code T).
- **FMCUMFLUXEXTRA** : Cumuls des flux extracomptables (Type E) pour :
 - Comptes généraux (Code G),
 - Tiers facturés (Code T).

Important :

Les paramètres à sélectionner sont subordonnés au paramétrage de la société de l'environnement et les contrôles de cohérence de paramétrage sont effectués à partir des différentes sociétés qui composent le groupe de sociétés.

Pour que les paramètres à sélectionner soient en phase avec le paramétrage des sociétés à traiter, il faut que la société de l'environnement soit présente dans le groupe de société. Le contrôle est effectué lors de la sélection du groupe de société dans le traitement de recalcul des balances.

Ce pré-requis repose sur le fait que le critère de sélection « Tiers payeur seulement » tient compte de la zone « Analyse client par tiers payeur » de la fiche société.

Recalcul des balances

Menu Options / Recalcul des balances

Les critères de sélection se présentent comme suit :

Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Recalcul des balances

Critères

Groupe de sociétés FB13 CEZ01 et S009 & CME Type de traitement Traitement détail, par société du groupe

Société CEZ01 INFOR NEW YORK CITY B2 COMPA

Exercice 2020 Exercice 2020

Période début

Période fin 202012 Décembre 2020

Tout recalculer

Traitement à effectuer :

Recalcul des mouvements centralisateurs

Générale

Auxiliaire (tous les tiers)

Tiers payeurs seulement

Analytique

Code flux

Compte général début 411110 Clients France

Compte général fin 411500 Clients Italie

Auxiliaire C CLIENTS NATIONALUX

Tiers début C107 VERNET SARL

Tiers fin C108 BOUGAINVILLIER VILLAGE

Type des écritures Comptable

Traitement batch

Modifier Recalcul

Les contrôles de zones décrits ci-après correspondent au recalcul des balances effectué en multi-sociétés. Rappelons que si le recalcul des balances est lancé en mono-société, tous les contrôles standards demeurent inchangés en V4R6.

Selon le volume d'écritures à traiter, ce traitement peut être plus ou moins long, aussi il est recommandé

- d'affiner la sélection pour optimiser la durée de traitement
- d'arrêter la mise à jour du brouillard si le calcul est lancé sur des périodes ouvertes.

Critères de sélection

Groupe de sociétés : zone facultative. Si renseignée, la valeur doit exister dans la table FPGRSOCIET. **Le groupe de sociétés doit être composé exclusivement de sociétés.**

Les arguments correspondant à des société/établissement ou société/périmètre ne sont pas autorisés dans le détail du groupe de sociétés dans la mesure où le recalcul des balances ne peut pas être lancé par établissement ou par périmètre.

Important : La société courante doit exister dans le groupe de sociétés. Pour ce faire, la loupe des groupes de sociétés affiche uniquement les groupes qui disposent de la société courante dans la table détail du groupe.

Type de traitement : « Traitement détail, par société du groupe ».

Valeur affichée par défaut, et zone non modifiable. Cette zone est prise en compte uniquement si le recalcul des balances est lancé en multi-sociétés c'est-à-dire si le groupe de sociétés est renseigné. Le recalcul des balances est alors effectué de manière individuelle pour chaque société du groupe.

Société : Cette zone est préchargée par le code de la société de l'environnement. Cette zone est protégée.

Exercice : Zone obligatoire uniquement si les périodes début et fin ne sont pas renseignées, sinon zone facultative. En effet, il faut renseigner l'exercice ou les périodes dans le recalcul des balances.

- Recalcul des balances en **mono sociétés** (principe standard) : si renseigné, le code exercice doit exister dans la table des exercices sur la société courante.
- Recalcul des balances **en multi sociétés** c'est-à-dire avec un groupe de sociétés : Si le code exercice est renseigné, il doit exister dans la table des exercices sur la société courante, et sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, ce message bloquant « Code exercice inexistant » est affiché pour chaque société en anomalie dans le tableur « Détail du groupe » lors du lancement du recalcul des balances. Si le code exercice n'est pas renseigné, il n'est pas contrôlé sur la société courante et sur les sociétés du groupe.

Période début et fin : Zone obligatoire uniquement si l'exercice n'est pas renseigné, sinon zones facultatives. En effet, il faut renseigner l'exercice ou les périodes dans le recalcul des balances.

- Si le recalcul des balances est lancé **en mono sociétés** (principe standard inchangé), et si :
 - La période de début est à blanc, le traitement précharge la première période de l'exercice sur la société courante.
 - La période de début est renseignée, alors la période doit être associée à l'exercice (si renseigné), et exister dans la table des périodes sur la société courante.

- La période de fin est à blanc, le traitement précharge la dernière période de l'exercice sur la société courante.
 - La période de fin est renseignée, alors la période doit être associée à l'exercice (si renseigné), et exister dans la table des périodes sur la société courante.
- Si le recalcul des balances est lancé **en multi sociétés** c'est-à-dire avec un groupe de sociétés, et si :
- La période de début est à blanc, alors le traitement recherche la première période de l'exercice sur la société courante puis sur chaque société du groupe. La date de début de la 1^{ère} période de l'exercice de la société courante doit être identique à la date de début de la 1^{ère} période de l'exercice sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, un message bloquant est affiché sur les sociétés en anomalie (= différentes de la société courante) lors de l'affichage du détail du groupe.
 - La période de début est renseignée, alors elle doit être associée à l'exercice (si renseigné), et exister dans la table des périodes sur la société courante, et sur chaque société du groupe. Le traitement contrôle par rapport à la société courante, que l'amplitude de cette période de début est identique sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, un message bloquant est affiché sur les sociétés en anomalie (= différentes de la société courante) lors de l'affichage du détail du groupe.
 - La période de fin est à blanc, alors le traitement recherche la dernière période de l'exercice sur la société courante, et sur chaque société du groupe. La date de fin de la dernière période de l'exercice de la société courante doit être identique à la date de fin de la dernière période de l'exercice sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, un message bloquant est affiché sur les sociétés en anomalie (= différentes de la société courante) lors de l'affichage du détail du groupe.
 - La période de fin est renseignée, alors elle doit être associée à l'exercice (si renseigné), et exister dans la table des périodes sur la société courante, et sur chaque société du groupe. Le traitement contrôle par rapport à la société courante, que l'amplitude de cette période de fin est identique sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, un message bloquant est affiché sur les sociétés en anomalie (= différentes de la société courante) lors de l'affichage du détail du groupe.

Tout recalculer :

- Recalcul des balances **en mono sociétés** (principe standard inchangé)

Si la zone « Tout recalculer » est cochée, elle permet de recalculer en un seul traitement toutes les balances sur la société courante (en cas de reprise par exemple), en respectant l'exercice (si renseigné), l'amplitude de périodes, le type d'écriture sélectionné, et la borne des comptes (CG et tiers). La sélection individuelle d'une table cumuls devient impossible. Toutes les tables cumuls sont automatiquement sélectionnées dans les critères de sélection, hormis « Tiers payeurs seulement ».

Si cette zone « Tout recalculer » n'est pas cochée, alors il est possible de recalculer les balances d'une seule table, suite à un incident ponctuel identifié, en respectant l'exercice (si renseigné), l'amplitude de périodes, le type d'écriture sélectionné, et la borne des comptes (CG et tiers). Le choix d'une table cumuls doit être effectué dans les critères de sélection : Recalcul des mouvements centralisateurs, ou générale, ou auxiliaires (=tiers), ou tiers payeur seulement, ou analytique ou des codes flux.

- Recalcul des balances **en multi sociétés** c'est-à-dire avec un groupe de sociétés :

Si cette zone « Tout recalculer » est cochée, elle permet de recalculer en un seul traitement toutes les balances sur la société courante, et sur les différentes sociétés du groupe (en cas de reprise par exemple), en respectant l'exercice (si renseigné), l'amplitude de périodes, le type d'écriture sélectionné, et la borne des comptes (CG et tiers). La sélection individuelle d'une table cumuls devient impossible. Toutes les tables cumuls sont automatiquement sélectionnées dans les critères de sélection, hormis « Tiers payeurs seulement ».

Si cette zone « Tout recalculer » n'est pas cochée, alors il est possible de recalculer les balances d'une seule table, en un seul traitement sur la société courante, et sur les différentes sociétés du groupe suite à un incident ponctuel identifié. Ce recalcul des balances doit respecter l'exercice (si renseigné), l'amplitude de périodes, le type d'écriture sélectionné, et la borne des comptes (CG et tiers) sélectionnés. Le choix d'une table cumuls doit être effectué dans les critères de sélection : Recalcul des mouvements centralisateurs, ou générale, ou auxiliaires (=tiers), ou tiers payeur seulement, ou analytique ou des codes flux.

Traitement à effectuer :

Hormis l'option « Tout recalculer », un seul type de recalcul de balance peut être sélectionné à la fois. Si le groupe de sociétés est renseigné, le traitement est exécuté pour chaque société du groupe.

Recalcul des mouvements centralisateurs :

Cette option permet de recalculer les montants débit et crédit sur les comptes généraux auxiliaisés (= comptes centralisateurs) dans FMHISTORGENE (montant du compte général auxiliaisé sans code tiers exploité dans les grands livres généraux).

Générale

Cette option permet de recalculer uniquement les cumuls des comptes généraux dans les tables suivantes :

- FMCUMUL si le type d'écriture est « Comptable »
- FMCUMULEXTRA si le type d'écriture est « Extracomptable »
- FMCUMUL et FMCUMULEXTRA si le type d'écriture est « Les deux »

Ces enregistrements sont identifiés par le code « G » dans FMCUMUL et/ou FMCUMULEXTRA.

Auxiliaire (tous les tiers)

Cette option permet de recalculer uniquement les cumuls sur tous les comptes de tiers associés au code auxiliaire, en fonction du type d'écriture sélectionné.

Si le type d'écriture est « **Comptable** », le traitement recalcule les cumuls comptables dans FMCUMUL sur les tiers suivants :

- Tiers facturés identifiés par le code « T »
- Tiers payeurs identifiés par le code « P » (si la zone « Analyse clients sur tiers payeur » est cochée dans la société – Onglet Paramètres généraux).

Si le type d'écriture est « **Extracomptable** », le traitement recalcule les cumuls extracomptables dans FMCUMULEXTRA sur les tiers suivants :

- Tiers facturés identifiés par le code « T »

Les cumuls extracomptables ne sont pas alimentés sur les tiers payeurs (Code P) dans FMCUMULEXTRA.

Tiers payeurs seulement

L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est accessible uniquement si la zone « Analyse clients sur tiers payeur » est cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres généraux »). Sinon, cette zone est grisée et non renseignée. Si la zone « Tiers payeurs seulement » est cochée, alors ce traitement permet de recalculer uniquement les cumuls comptables sur les tiers payeurs identifiés par le code « P » dans FMCUMUL. Les cumuls extracomptables ne sont pas alimentés sur les tiers payeurs (Code P) dans FMCUMULEXTRA.

Important : Si le recalcul des balances est lancé en multi sociétés c'est-à-dire avec un groupe de sociétés sur « Tiers payeurs seulement », il faut que toutes les sociétés du groupe aient la zone « Analyse clients sur tiers payeurs » cochée dans la fiche société. Sinon, un message bloquant est affiché sur les sociétés en anomalie lors de l'affichage du détail du groupe

Analytique

Cette option permet de recalculer les balances analytiques (enregistrements dans FMCUMA210 et/ou FMCUMA310) en fonction du type d'écriture sélectionné.

Code flux

Cette option permet de recalculer :

- Les cumuls comptables par code flux sur les comptes généraux (Code G) et sur les tiers facturés (Code T) dans FMCUMFLUX si le type d'écriture est « Comptable »
- Les cumuls extracomptables par code flux sur les comptes généraux (Code G) et sur les tiers facturés (Code T) dans FMCUMFLUXEXTRA si le type d'écriture est « Extracomptable »
- Les cumuls comptables et extracomptables par code flux sur les comptes généraux (Code G) et sur les tiers facturés (Code T) dans FMCUMFLUX et FMCUMFLUXEXTRA si le type d'écriture est « Les deux »

Compte général début : Zone facultative.

Cette zone est accessible uniquement si le traitement est :

- Recalcul des mouvements centralisateurs : dans ce cas, seuls les comptes généraux auxiliaisés (= comptes collectifs) peuvent être sélectionnés.
- Général : dans ce cas, tous les comptes généraux (Auxiliaisés ou pas) peuvent être sélectionnés.
- Auxiliaire (Tous les tiers) : dans ce cas, seuls les comptes généraux auxiliaisés (= comptes collectifs) peuvent être sélectionnés.
- Tiers payeurs seulement : dans ce cas, seuls les comptes généraux auxiliaisés (= comptes collectifs) peuvent être sélectionnés.
- Codes flux : dans ce cas, seuls les comptes généraux soumis à code flux peuvent être sélectionnés.

Cette zone est grisée si le traitement est « Tout recalculer » ou « Analytique ».

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= traitement mono-société), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le compte général début doit exister dans la table des comptes généraux sur la société courante.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, alors
 - Le compte général début n'est pas contrôlé dans la table des comptes généraux. On peut valider un compte général qui n'existe pas sur la société courante.
 - Si un compte est recherché dans la loupe, la recherche doit être faite sur la société courante.
 - Le compte général de fin doit être supérieur au compte général début.

Compte général fin : Zone facultative.

Cette zone est accessible uniquement si le traitement est :

- Recalcul des mouvements centralisateurs : seuls les comptes généraux auxiliaisés (= comptes collectifs) peuvent être sélectionnés.
- Général : tous les comptes généraux (Auxiliaisés ou pas) peuvent être sélectionnés.
- Auxiliaire (Tous les tiers) : seuls les comptes généraux auxiliaisés (= comptes collectifs) peuvent être sélectionnés.
- Tiers payeurs seulement : seuls les comptes généraux auxiliaisés (= comptes collectifs) peuvent être sélectionnés.
- Codes flux : seuls les comptes généraux soumis à code flux peuvent être sélectionnés.

Cette zone est grisée si le traitement est « Tout recalculer » ou « Analytique ».

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= traitement mono-société), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le compte général fin doit exister dans la table des comptes généraux sur la société courante.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, alors
 - Le compte général fin n'est pas contrôlé dans la table des comptes généraux. On peut valider un compte général qui n'existe pas sur la société courante.
 - Si un compte est recherché dans la loupe, la recherche doit être faite sur la société courante.
 - Le compte général de fin doit être supérieur au compte général début.

Auxiliaire : zone facultative.

Cette zone permet d'affiner la sélection sur un code auxiliaire, ou blanc pour tous. Cette zone est accessible uniquement si le recalcul des balances concerne les « Auxiliaires (Tous les tiers) », ou « Tiers payeurs seulement ».

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= traitement mono-société), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le code auxiliaire doit exister dans la table des codes auxiliaires sur la société courante.
- Si le groupe de sociétés est renseigné :
 - Le code auxiliaire n'est pas contrôlé dans la table des auxiliaires sur la société courante. On peut valider un code auxiliaire qui n'existe pas sur la société courante.
 - Si un code auxiliaire est recherché dans la loupe, la recherche doit être faite sur la société courante.

Tiers début : zone facultative.

Cette zone est accessible uniquement si le recalcul des balances concerne les « Auxiliaires (Tous les tiers) », ou « Tiers payeurs seulement ».

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= traitement mono-société), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le tiers début doit exister dans la table des tiers sur la société courante.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, alors
 - o Le tiers n'est pas contrôlé dans la table des tiers. On peut valider un tiers début qui n'existe pas sur la société courante.
 - o Si un tiers début est recherché dans la loupe, la recherche doit être faite sur la société courante.
 - o Le tiers de fin doit être supérieur au tiers de début.

Tiers fin : zone facultative.

Cette zone est accessible uniquement si le recalcul des balances concerne les « Auxiliaires (Tous les tiers) », ou « Tiers payeurs seulement ».

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= traitement mono-société), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le tiers fin doit exister dans la table FPTIERS sur la société courante.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, alors
 - o Le tiers n'est pas contrôlé dans la table des tiers. On peut valider un tiers fin qui n'existe pas sur la société courante.
 - o Si un tiers fin est recherché dans la loupe, la recherche doit être faite sur la société courante.
 - o Le tiers de fin doit être supérieur au tiers de début.

Type des écritures

Ce critère permet de sélectionner le type de cumul à traiter :

- Comptable
- Extracomptable
- Les deux

Traitement batch

Lorsque le recalcul des balances est lancé en multi-sociétés, cette zone « Traitement BATCH » doit être cochée, afin de libérer la session en cours.

Bouton 'Recalcul'

Cliquer sur le bouton pour lancer le recalcul des balances. Pour rappel, le message suivant apparaît : « Il est conseillé d'arrêter la validation automatique du brouillard lors du traitement de recalcul ! ». Le traitement peut être lancé si « la validation du brouillard » est bien arrêtée.

Affichage du groupe

Le recalcul des balances est lancé en une seule fois, et est exécuté en « Traitement détail, par société du groupe » c'est-à-dire pour chacune des sociétés du groupe.

Le groupe de sociétés doit être composé exclusivement de sociétés. Les arguments correspondant à des société/établissement ou société/périmètre ne sont pas autorisés dans le détail du groupe de sociétés.

Dès qu'un groupe de sociétés est validé dans les critères, le détail du groupe de sociétés s'affiche automatiquement dans une fenêtre. Si des sociétés sont en anomalie, il est possible de les occulter au moment du traitement, si le paramétrage du groupe de sociétés est déclaré « Avec Mise à jour automatique du détail ».

Le détail du groupe s'affiche comme suit. Les anomalies ci-dessous sont présentées en guise d'exemple.

Modification des groupes de sociétés par traitement

	Société	Libellé de la société	Etablissement	Périmètre	Libellé Etab ou Périm.
1	CEZ01	INFOR NY CITY FRANCE	0004		Agence de LYON Nord
2	CEZ01	INFOR NY CITY FRANCE	0008		Agence de Bastille
3	CME	CME Infor FR ss etb			
4	S009	STE INFOR INVEST	0004		Etablissement 0004
5	S009	STE INFOR INVEST	0008		AGENCE BREST

FGRSOCIETDET 0 Enregistrement(s) 0 Enregistrement(s) affiché(s)

Liste des erreurs

	Société	Détail de l'erreur
1	S009	Le groupe de société ne doit contenir que des sociétés.
2	CME	La période de début est inexistante.
3	CME	La période de fin est inexistante.
4	CEZ01	Le groupe de société ne doit contenir que des sociétés.

Si des arguments du groupe sont en anomalie, il est possible de :

- **Mettre à jour automatiquement le détail du groupe de sociétés (Bouton « MAJ auto »)** si la zone « Modification » est renseignée par « Mise à jour auto du détail » dans l'entête du groupe de sociétés. Dans ce cas, les arguments en anomalie sont automatiquement supprimés dans le détail du groupe de sociétés au moment du recalcul des balances.
- **Valider le groupe de sociétés (Bouton « Valider »)** : Cette fonction valide tous les arguments du groupe de sociétés. Si toutes les conditions sont réunies, alors le recalcul des balances peut être lancé sur toutes les sociétés du groupe.
- **Annuler le choix du groupe de sociétés (Bouton « Annuler »)** : cette fonction permet d'abandonner le traitement en cours, et de se repositionner sur les critères de sélection.
- **Le bouton « Etablissement »** n'est pas accessible dans ce traitement car le recalcul des balances par établissement n'est pas possible.
- **Le bouton « Périmètre »** n'est pas accessible dans ce traitement car le recalcul des balances par périmètre n'est pas possible.

Important :

La mise à jour du détail du groupe n'impacte jamais le paramétrage de base du groupe de sociétés. Ces modifications sont prises en compte uniquement au moment du recalcul des balances.

Lors de l'affichage du détail du groupe de sociétés, les contrôles effectués sont les suivants :

- Le détail du groupe doit contenir uniquement des sociétés,
- Les zones « Etablissements » et « Périmètre » doivent être à blanc sur les arguments du groupe.
- L'utilisateur doit avoir les droits en écriture sur toutes les sociétés du groupe.
- L'utilisateur doit avoir les droits en écriture sur tous les établissements de chaque société.
- Le code exercice (si renseigné) doit exister sur toutes les sociétés du groupe.
- La période début et fin doivent exister sur toutes les sociétés du groupe.
- L'amplitude des périodes doit être identique sur toutes les sociétés du groupe.
- Le 1^{er} jour de la première période de l'exercice (si renseigné) doit être identique sur toutes les sociétés du groupe.
- Le dernier jour de la dernière période de l'exercice (si renseigné) doit être identique sur toutes les sociétés du groupe.
- La zone « Analyse clients par tiers payeur » doit être cochée sur toutes les sociétés du groupe si le recalcul concerne « Tiers payeur uniquement ».
- Si des sociétés présentent des anomalies, alors :
 - Les sociétés en anomalie sont affichées dans le tableur du bas, avec leur message d'erreur.
 - Si la mise à jour du détail est automatique sur le groupe de sociétés, la

suppression des arguments en anomalie peut être effectuée, mais uniquement pour le traitement en cours.

- Aucun recalcul de balances ne peut être lancé tant que des sociétés sont en anomalie dans le tableur du bas.

Traitements

Tout recalculer

Si cette fonction « Tout recalculer » est lancée « **en multi-société** », le traitement respecte les mêmes principes **qu'en « mono-société »**, car il est exécuté en détail pour chaque société du groupe.

Pour l'exercice, l'amplitude de périodes et le type d'écriture sélectionnés, cette option permet de recalculer tous les cumuls selon les principes suivants :

Suppression des enregistrements existant pour la sélection dans FMHISTORGENE (pour les mouvements centralisateurs) et dans FMCUMULxx (pour les autres critères de sélection) :

- Lecture de FMJOR pour calcul des cumuls, puis alimentation de
 - Cumul des comptes centralisateurs dans FMHISTORGENE
 - Cumul des comptes généraux dans FMCUMUL, FMCUMULEXTRA, FMCUMFLUX, FMCUMFLUXEXTRA – (CCODE = G)
 - Cumul des tiers facturés dans FMCUMUL, FMCUMULEXTRA, FMCUMFLUX, FMCUMFLUXEXTRA – (CCODE = T)
 - **Cumul comptables** des tiers payeurs dans FMCUMUL (CCODE = P) si la zone « Analyse clients par tiers payeur » est cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres généraux »). Il n'existe pas de cumuls extracomptables sur les tiers payeurs.
 - Cumul des imputations analytiques et croisements analytiques dans FMCUMA210 et FMCUMA310

Important :

Le recalcul des balances ne recalcule jamais les reports à nouveau sur la période 000000 des tiers facturés dont le code est « T » (zone CCODE), et des tiers payeurs dont le code est « P ».

Rappelons que l'alimentation des RAN sur les tiers payeurs est possible uniquement si la zone « Analyse client par tiers payeur » est cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres généraux ».

Les RAN des tiers facturés sont alimentés par l'option de RAN des tiers (Clôture d'exercice).

Les RAN des tiers payeurs sont alimentés par l'option de RAN des tiers (Clôture d'exercice), et/ou par le traitement « Ran des tiers payeurs » de l'analyse client (Gérer/Analyse tiers/Utilitaire/RAN sur tiers payeurs)

Recalcul des mouvements centralisateurs

Si cette fonction « Recalcul des mouvements centralisateurs » est lancée « **en multi-société** », le traitement respecte les mêmes principes **qu'en « mono-société »**, car il est exécuté en détail pour chaque société du groupe.

Pour l'exercice (si renseigné), l'amplitude de périodes, le type d'écriture et les comptes auxiliaisés sélectionnés, cette option permet de recalculer les mouvements de centralisation en procédant ainsi :

- Suppression des enregistrements correspondants dans FMHISTORGENE
- A partir des enregistrements extraits de FMJOR
- Recalcul des montants cumulés des comptes centralisateurs dans FMHISTORGENE

Recalcul de la comptabilité générale

Si cette fonction « Recalcul de la comptabilité générale » est lancée « **en multi-société** », le traitement respecte les mêmes principes **qu'en « mono-société »**, car il est exécuté en détail pour chaque société du groupe.

Pour l'exercice (si renseigné), l'amplitude de périodes, le type d'écriture et les comptes sélectionnés, cette option permet de recalculer les cumuls de **CODE=G** en procédant ainsi :

- Suppression des enregistrements dont CCODE=G existant pour la sélection de
 - FMCUMUL et FMCUMULEXTRA. (Si la première période de l'exercice est sélectionnée, suppression des enregistrements de la période 000000)
- Lecture de FMJOR pour calcul des cumuls et
 - recréation des enregistrements de CCODE=G dans FMCUMUL, FMCUMULEXTRA.

Recalcul de la comptabilité auxiliaire

Si cette fonction « Recalcul de la comptabilité auxiliaire » est lancée « **en multi-société** », le traitement respecte les mêmes principes **qu'en « mono-société »**, car il est exécuté en détail pour chaque société du groupe.

Pour l'amplitude de période, le type d'écriture et les comptes/tiers sélectionnés, cette option permet de recalculer les cumuls **des tiers facturés** de **CODE =T** en procédant ainsi :

- Suppression des enregistrements comptable et/ou extracomptables dont CCODE=T existant pour la sélection dans les tables FMCUMUL et FMCUMULEXTRA.
- Lecture de FMJOR pour calcul des cumuls et recréation des enregistrements de CCODE=T dans FMCUMUL, FMCUMULEXTRA.

Recalcul sur « Tiers Payeurs seulement »

Si cette fonction « Recalcul Tiers Payeurs seulement » est lancée « **en multi-société** », le traitement respecte les mêmes principes **qu'en « mono-société »**, car il est exécuté en détail pour chaque société du groupe.

Cette zone est accessible si la zone « Analyse client par tiers payeur » est cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres généraux »). Sinon, ce critère est grisé et non renseigné.

Si cette zone « Tiers payeurs seulement » est cochée, et que le traitement est lancé en multi-société, alors toutes les sociétés du groupe doivent avoir la zone « Analyse clients par tiers payeurs » cochée dans la fiche société.

Pour l'exercice (si renseigné), l'amplitude de périodes, le type d'écriture « comptable » et les comptes/tiers sélectionnés, cette option permet de recalculer uniquement **les cumuls comptables des tiers payeurs de CODE = P**. Le traitement procède comme suit :

- Suppression des enregistrements comptables dont CCODE = P existant pour la sélection dans la table FMCUMUL
- Lecture de FMJOR pour calcul des cumuls et recréation des enregistrements de CCODE = P dans FMCUMUL

Les cumuls extracomptables ne sont pas alimentés sur les tiers payeurs dans la base de données.

Recalcul de la comptabilité analytique

Si cette fonction « Recalcul de la comptabilité analytique » est lancée « **en multi-société** », le traitement respecte les mêmes principes **qu'en « mono-société »**, car il est exécuté en détail pour chaque société du groupe.

Pour l'exercice (si renseigné), l'amplitude de périodes et le type d'écriture sélectionnés, cette option permet de recalculer les cumuls analytiques en procédant ainsi :

- Suppression des enregistrements existant pour la sélection dans les tables FMCUMA201et FMCUMA310.
- Lecture de FMJOR pour calcul des cumuls et recréation des enregistrements dans FMCUMA201et FMCUMA310 pour tous les **axes et** pour les codes **croisements** qui existent dans la table FPCANA001.

Recalcul par code flux

Si cette fonction « Recalcul par code flux » est lancée « **en multi-société** », le traitement respecte les mêmes principes **qu'en « mono-société »**, car il est exécuté en détail pour chaque société du groupe.

Pour l'exercice (si renseigné), l'amplitude de période, le type d'écriture et les comptes sélectionnés, cette option permet de recalculer les cumuls des flux pour les comptes généraux (Code = G) et les comptes de tiers (Code =T) en procédant ainsi :

- Suppression des enregistrements existant pour la sélection dans les tables FMCUMFLUX et FMCUMFLUXEXTRA. (Si la première période de l'exercice est sélectionnée, suppression des enregistrements dont CCODE=G de la période 000000).
- Lecture de FMJOR pour calcul des cumuls si le CG est soumis à code flux et
 - Traitements des enregistrements des CG soumis à code flux
 - en présence d'un code flux sur l'enregistrement, puis
 - recréation des enregistrements de CCODE=G et de CCODE = T dans FMCUMUL et FMCUMULEXTRA

Chapitre 3 Listes de contrôle

Rappel des critères dans le mail

Lors du recalcul des balances multi-sociétés en traitement BATCH, les critères de sélection se présentent comme suit :

RECALCUL DES BALANCES

Service.Anael@infor.com
À Claudie Enez

Stratégie de rétention Delete - Inbox - 3 Years (3 ans) Date d'expiration 19/01/2025

4C74564023DDA74760CEZ4760_RecalculBalanceMultiSociete_CEZ01.PDF 81 KB
B26AD5B9319DA94760CEZ4760_RecalculBalanceMultiSociete_S009.PDF 80 KB

Le traitement 'RECALCUL DES BALANCES' s'est terminé avec succès sur NLBAVWAPC3.
Informations : MAINTENANCE_BALANCE - LSDEMOV4R6 - LS - Instantané
Début : jeudi 20 janvier 2022 - 11:16:46
Fin : jeudi 20 janvier 2022 - 11:16:57

Critères de sélection	
Groupe de sociétés	CE80
Type de traitement	D
Société	CEZ01
Exercice	2019
Période début	201901
Période fin	201901
Tout recalculer	0
Recalcul des mouvements centralisateurs	0
Générale	1
Auxiliaire (tous les tiers)	0

Listes de contrôle

La page de garde présenter les critères de sélection comme suit :



CEZ01

INFOR NEW YORK CITY

CEZ Le 20/01/2022 à 11:16:55

Recalcul des balances

Groupe Société	CE80	CEZ01 + S009	Traitement détail, par société du groupe		
Exercice	2019	Exercice 2019			
Période de début	201901	JANVIER 2019	à Période de fin	201901	JANVIER 2019
Tout recalculer	<input type="checkbox"/>				
Traitement à effectuer					
Recalcul des mouvements centralisateurs	<input type="checkbox"/>		Générale	<input checked="" type="checkbox"/>	
Auxiliaire (tous les tiers)	<input type="checkbox"/>		Tiers payeurs seulement	<input type="checkbox"/>	
Analytique	<input type="checkbox"/>		Code flux	<input type="checkbox"/>	
Compte général	700500	VENTES MOD FRANCE	à	700800	Ventes Italie
Auxiliaire					
Tiers	à				
Type Ecritures	Comptable				
Traitement Batch	<input checked="" type="checkbox"/>				

La page de garde présente le détail du groupe de sociétés comme suit :



CEZ01

INFOR NEW YORK CITY

CEZ Le 20/01/2022 à 11:16:55

Recalcul des balances

Détail du groupe de sociétés

Société
 CEZ01 IGS FRANCE
 S009 Infor (S009)

=====